

# ASSEMBLÉE NATIONALE

# 15ème législature

Situation humanitaire des réfugiés syriens au Liban Question écrite n° 13790

### Texte de la question

Mme Annaïg Le Meur attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation humanitaire préoccupante des réfugiés syriens au Liban. Depuis le début des troubles en Syrie, en mars 2011, plus de cinq millions de Syriens ont fui leur pays vers les pays limitrophes (Turquie, Liban, Jordanie) ou vers les pays membres de l'Union européenne. Parmi, eux, le Haut-commissariat aux réfugiés comptabilise 1 million de réfugiés syriens encore présents au Liban dont 80% sont des femmes et des enfants. La présence massive de réfugiés syriens dans ce pays depuis plusieurs années, déstabilise les institutions libanaises ainsi que l'économie locale. Elle crée une tension croissante entre les réfugiés et les communautés libanaises, notamment en raison d'un faible coût du marché du travail chez les réfugiés syriens et d'une hausse des prix du logement. Ces derniers vivent dans des camps « informels » qui connaissent d'importants problèmes de salubrité (accès à l'eau courante, isolation, eaux usées). L'accès à l'éducation des jeunes enfants n'est que partiellement assuré par l'État Libanais, au risque de produire une « génération perdue ». Aussi, elle lui demande de bien vouloir détailler les initiatives entreprises par la France afin de soutenir ce pays ami dans l'accueil des réfugiés sur son territoire. Par ailleurs, elle souhaite connaître la position de la France quant au règlement de la crise syrienne, seul gage du retour pérenne des Syriens dans leur pays.

# Texte de la réponse

La situation humanitaire des réfugiés syriens au Liban est préoccupante ; 69% des réfugiés vivent toujours sous le seuil de pauvreté (3,84\$ par personne et par jour) et 51% sous le seuil d'extrême pauvreté (2,90\$ par personne et par jour). L'arrivée massive de réfugiés a également accru la vulnérabilité des communautés hôtes. Au total 3,3 millions de personnes sont estimées dans le besoin par les Nations unies. La France prend sa pleine part pour soulager les souffrances des Syriens réfugiés au Liban, mais aussi dans l'ensemble de la région et aider les pays hôtes à faire face au défi que représente la présence de millions de réfugiés sur leur sol. Ainsi, lors de la conférence de Bruxelles III pour "soutenir l'avenir de la Syrie et de la région", coprésidée par l'Union européenne et les Nations unies, la France a annoncé un effort financier français pour 2019-2021 dont le montant s'élèvera à plus d'un milliard d'euros en faveur des réfugiés et des pays hôtes, notamment le Liban et la Jordanie. Dans ce cadre, les réfugiés syriens au Liban et les communautés hôtes devraient bénéficier de 56,8 millions d'euros en dons pour la seule année 2019. Cette aide est complémentaire du soutien de la France aux institutions libanaises, dont a témoigné l'organisation à Paris de la conférence économique CEDRE, le 6 avril 2018. Seul un règlement de la crise syrienne permettra le retour pérenne des Syriens dans leur pays. L'avenir des réfugiés syriens est en Syrie : c'est ce qu'ils souhaitent et c'est ce que la France souhaite aussi. Pour autant, le faible nombre de réfugiés qui regagnent la Syrie témoigne du fait que les conditions pour un retour volontaire, sûr et digne ne sont pas réunies à ce jour. Les causes en sont d'abord politiques et sécuritaires. Beaucoup craignent les représailles d'un régime qui n'a rien changé à ses pratiques, qui mêlent notamment arrestations arbitraires, expropriation, conscription et disparitions forcées dans les zones reprises par le régime. C'est la raison pour laquelle la France estime que les réfugiés ne rentreront massivement chez eux qu'à la faveur d'une solution politique crédible et juste qui garantirait sécurité et dignité à tous les Syriens.

C'est le sens de l'engagement résolu de la France dans les négociations visant à favoriser une solution politique en Syrie sous l'égide des Nations unies. La France poursuivra, aux côtés de ses partenaires, ses efforts en vue de faire progresser un processus politique crédible, juste et durable s'inscrivant dans le cadre de la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations unies, seul à même de mettre un terme aux souffrances des Syriens, qu'ils soient demeurés en Syrie ou aient trouvé refuge hors du pays.

#### Données clés

Auteur : Mme Annaïg Le Meur

Circonscription : Finistère (1re circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 13790 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : <u>Europe et affaires étrangères</u>
Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

## Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 avril 2019

Question publiée au JO le : <u>30 octobre 2018</u>, page 9631 Réponse publiée au JO le : <u>16 juillet 2019</u>, page 6698